

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du vendredi 22 novembre 2024

Date de convocation : 14 novembre 2024	Nombre de membres { présents : 43 absents : 40
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 29 novembre 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 43
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2024-22
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Délégations au Bureau syndical pour l'autoconsommation collective

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le VINGT-DEUX du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures 30 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 novembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 43 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'île d'Oléron
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. MACHEFERT Jacques, suppléant de M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT

M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. THULEAU Gilbert, suppléant de M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. AVRILLAUD Laurent, suppléant de M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. BARIBAS Patrick, suppléant de M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. de LANDAU Bernard, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 40 délégués.

M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'île d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély, excusé
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha, excusée
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'île d'Oléron, excusé
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'île de Ré, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'île de Ré
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
M. VENNÉ Gilles, délégué du canton de Matha, excusé
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président rapporte que, lors de la réunion du conseil d'administration de la SEM Energies Midi Atlantique (SEM EMA) du 12 juin 2024, le SDEER s'est vu élire à la présidence de la SEM EMA. Cette décision s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer l'action du SDEER pour le développement de la société.

Actuellement, les projets portés par la SEM EMA concernent majoritairement des projets photovoltaïques sur toitures ou sur ombrières de 100 kWc à 500 kWc (de 500 m² à 2 500 m²). La valorisation de l'énergie produite par ces installations peut se faire de différentes manières : la vente totale (sur le marché ou par contrat d'obligation d'achat avec EDF), l'autoconsommation individuelle ou l'autoconsommation collective.

M. le Président explique qu'une opération d'autoconsommation collective repose sur un partage d'électricité produite localement entre producteur(s) et consommateur(s). Pour cela, les participants doivent être proches géographiquement, raccordés au réseau public de distribution et regroupés au sein d'une personne morale organisatrice (PMO). La PMO a pour rôle principal de définir la clé de répartition de la production entre les différents producteurs et consommateurs et de faire le lien avec le gestionnaire du réseau public de distribution, notamment pour reconstituer les flux de l'électricité avec le fournisseur dit de complément.

Ainsi, par une telle opération, une commune sur le territoire de laquelle est implantée une installation photovoltaïque de la SEM EMA pourrait se voir proposer de consommer l'énergie produite par cette installation. La commune aurait alors deux contrats de fourniture d'électricité, l'un avec la SEM EMA et l'autre, avec son fournisseur d'énergie habituel.

Dans un contexte énergétique fluctuant, cette démarche apporterait une forme de sécurité aux communes qui accueillent des installations de la SEM EMA, en leur permettant de bénéficier d'un prix de l'électricité plafonné sur une longue durée (jusqu'à 30 ans), au moins sur une partie de leurs consommations.

Pour faciliter ce type d'opération d'autoconsommation au bénéfice des communes de Charente-Maritime, il peut être envisagé de créer une association constituant une PMO à la maille départementale, à laquelle pourraient adhérer le SDEER et la SEM EMA. Il peut également être envisagé que le SDEER se porte PMO, distinctement pour chaque installation de production.

M. le Président propose au Comité syndical de donner délégation au Bureau syndical pour engager le SDEER dans la formation de PMO d'autoconsommation collective d'énergie électrique.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Approuve la proposition qui lui a été faite.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*